

CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES-VERBAL

**Séance du 12 avril 2011
à la Maison de commune**

Présidence: M. André OVERNEY

Membres présents:	61
Membres absents excusés:	13
Membres non excusés:	<u>6</u>
Effectif total:	80

Absents excusés: MMES et MM. Pierre BOREL, Valérie CROT, Yann GLAYRE, Philippe KOCH, Nathalie LINIGER, Nadereh NASSIRI, Michel PERRET, Didier PYTHON, Corrado RAMETTA, Michel ROCHAT, Félix SCHMIDT, Julien SUTER, Philippe VERSEL.

Absents non excusés: MMES et MM. Graziella AIELLO, Albert GALLEGOS, René LERESCHE, Otto LOOSLI, Enea REZZONICO, Marie-Aimée SPERTINI.

A 20 h 15, M. André OVERNEY, Président, ouvre la séance et souhaite à toutes et tous la bienvenue, ainsi qu'au syndic, au secrétaire municipal et aux membres de la Municipalité. Il souhaite également la bienvenue au public fidèle qui nous fait l'amitié de suivre les débats, ainsi qu'aux représentants de la société DESA SA qui participe dans le public à notre assemblée de ce soir.

L'appel est effectué par la secrétaire. Le quorum étant atteint avec 61 personnes présentes, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président a assisté à la cérémonie de la remise des mérites sportifs et de l'accueil des nouveaux habitants.

Lors de sa visite le 21 mars à Mme Yvette NARBEL, née le 23 mars 1921, la famille lui a fait part du message suivant: «Merci de transmettre aux autorités notre reconnaissance pour les cadeaux offerts à cette occasion.»

Lundi 4 avril, il a visité au même titre Mme Jeanne GRUNDER, née le 8 avril 1921.

Le Président revient ensuite sur le deuxième tour des élections de la Municipalité où il se doit de donner quelques explications: lundi matin 4 avril, il a reçu un appel de la Préfecture lui demandant de se présenter à 10 h 30 au greffe pour effectuer le recomptage des votes. En

présence de Mme la préfète, d'un substitut et de quatre personnes, de la présence comme observateur de M. Marc VERAGUTH pour le parti libéral, de M. Mazyar YOSEFI pour le parti socialiste et de M. Alexandre GOOD secrétaire municipal. Il en profite d'ailleurs pour remercier ces trois personnes pour leur aide. Le recomptage des listes compactes et des listes modifiées n'a pas donné lieu à des corrections significatives, sachant que l'affectation des voix n'a pas modifié les attributions aux divers candidats. En revanche, le problème est survenu concernant les listes manuscrites, dites sans dénominations. C'est ainsi que certaines listes ont été mises de côté à l'appréciation de Mme la préfète car elles étaient écrites de la même main. En finalité, une dizaine de bulletins ont été déclarés nuls, 34 voix ont donc été retirées. Avec l'annulation de ces bulletins, qui n'engendre aucune modification du classement des candidats, voici les résultats:

M. Pierre JOLLIET	1166 voix au lieu de 1164
M. Maurice MISCHLER	1068 voix au lieu de 1071
M. Jean-Marc BAATARD	1052 voix au lieu de 1061
M. Alain MONOD	988 voix au lieu de 1000
M. Bernard KRATTINGER	Reste à 941 voix
M. René VUILLEUMIER	934 voix au lieu de 939
M. Fabien LOI ZEDDA	895 voix au lieu de 902

Le Président tient à remercier celles et ceux d'entre vous qui ont participé au dépouillement du dimanche relatif au 2e tour. Les travaux ont été effectués sereinement et correctement. En ce qui concerne les écritures identiques, il faudra en tenir compte lors des prochains scrutins.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

Il n'appelle aucune remarque, il est accepté.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

M. Mazyar YOSEFI prend la parole et signale une correction à la page 348, dernière phrase du dernier paragraphe, soit: «C'est le rôle du greffe et **non** pas de la Municipalité d'y pallier et d'en avertir le candidat.»

Aucune autre remarque n'étant faite, le Président passe au vote à mains levées.

Avec cette correction le procès-verbal du 22 février 2011 est accepté à l'unanimité.

2. SYSTEME INFORMATIQUE – CHANGEMENT DU LOGICIEL DE GESTION COMMUNALE ET DES SERVEURS – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT

Préavis municipal No 7/2011

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

Il ouvre une parenthèse pour signaler que, avec l'amélioration des conditions d'enregistrement, il y a maintenant deux micros à disposition, celles et ceux qui désirent prendre la parole voudront bien les utiliser.

La parole est donnée maintenant à M. Marc-Henri ROSSIER, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président passe au vote.

A mains levées, le préavis No 7/2011 est accepté à l'unanimité.

3. REAMENAGEMENT DU PREAU SUD DU COMPLEXE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT – DEMANDE DE NOUVELLE AFFECTATION DE CREDITS PRECEDEMMENT ACCORDES

Préavis municipal No 8/2011

La parole est donnée à M. Denis HEMME, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

Il demande d'accepter ce préavis mais en amendement ledit préavis par l'ajout au budget de la mise en place de trois tables de ping-pong ainsi que l'aménagement de la zone sud-ouest par l'installation de deux barrières en quinconce permettant ainsi d'éviter l'accès inopiné des enfants sur la chaussée.

La discussion est ouverte.

- **M. Anton EPP** réagit sur ce budget de Fr. 90 000.- qui était destiné au projet d'architecture, se demande pourquoi il est rajouté aux honoraires des architectes alors qu'il a été refusé.
- **M. René VUILLEUMIER** répond que le projet qui a été refusé a été mené pratiquement jusqu'au stade d'exécution, puisqu'une grande partie du travail de l'architecte a été réalisé.

Personne ne demandant plus la parole, le Président passe au vote.

A mains levées, le préavis No 8/2011 ainsi que l'amendement sont acceptés à l'unanimité.

4. REFECTION DE LA TOITURE AVEC ISOLATION THERMIQUE ET BARDEAU PREFE AU CHALET «L'ESPERANCE», A LEYSIN – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION

Préavis municipal No 9/2011

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée maintenant à M. Martin CHEVALLAZ, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

La discussion est ouverte.

- **M. Pierre CUANY** a une question par rapport au descriptif de l'isolation. Il s'inquiète de la ventilation car la sous-latte n'a l'air de faire que 27 cm. Il espère qu'elle en fera au moins 40 cm et est d'avis que le maître d'état fasse attention à ce point pour que le toit soit bien refroidi.

Personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

A mains levées, le préavis No 9/2011 est accepté à l'unanimité.

5. MISE EN SEPARATIF DU QUARTIER DE VENNES SUR LE TERRITOIRE LAUSANNOIS – PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'EPALINGES – DEMANDE D'UN CREDIT COMPLEMENTAIRE

Préavis municipal No 10/2011

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier).

Le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée maintenant à M. Fabien LOI ZEDDA, président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier).

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président passe au vote.

A mains levées, le préavis No 10/2011 est accepté à l'unanimité.

6. GESTION DE LA DECHETTERIE D'EPALINGES, AINSI QUE DE LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL – REPOSE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR PLUSIEURS MEMBRES DU LEGISLATIF

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une réponse à une interpellation et que le Conseil a dû prendre connaissance du texte de l'interprétation signée par dix de nos membres, et, d'autre part, de la réponse de la Municipalité. Selon l'article 71 de notre règlement actuel, la réponse de la Municipalité est discutée par le Conseil, il ouvre donc la discussion :

- **M. Bernard KRATTINGER** intervient sur cette réponse:

Point 1: La réponse de la Municipalité du 14 mars 2011 à l'interpellation concernant la gestion des déchets déposée et développée le 14 décembre 2010 mentionne en préambule que ladite interpellation porterait sur deux faits, alors que le règlement du Conseil précise qu'une interpellation consiste en une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Les auteurs de l'interpellation en question tiennent à rappeler que l'intitulé même de l'interpellation ne portait que sur un seul fait, celui relatif à la collecte des déchets. Que ce soit par le truchement du ramassage des déchets ménagers ou par le canal de la déchetterie. La Municipalité a d'ailleurs, de façon générale, la même approche puisque dans son rapport de gestion, elle traite sous le même point, soit:

- enlèvement et élimination des déchets;
- les déchets ménagers pris en charge par un transporteur privé;
- les déchets éliminés ou recyclés par le biais de la déchetterie.

Point 2: La Municipalité mentionne que la seule parcelle disponible en zone d'utilité publique se trouve au chemin de la Girarde, dans une zone destinée plus particulièrement à l'habitation. A ce titre, relevons que le choix fait par la Municipalité de maintenir la déchetterie d'Epalinges dans la zone des Gisiaux peut aussi être considéré comme une erreur compte tenu de la volonté des propriétaires de construire des logements à proximité de la future déchetterie.

Point 3: En définitive, la réponse de la Municipalité démontre qu'aucune recherche d'alternative ou proposition des propriétaires du terrain des Gisiaux et de DESA SA n'a été envisagé par notre exécutif et que seule la modification du PPA et le projet de déchetterie présenté par DESA SA ont été retenus et étudiés. Comme évoqué dans l'interpellation concernant les déchets, cette façon de gérer ce projet a et aura des inconvénients certains notamment concernant la négociation de la nouvelle convention entre la commune et DESA SA.

Point 4: Les informations transmises par la Municipalité concernant l'étude commanditée par la société CSC Déchets SA à Tramelan pour intensifier la récolte des déchets recyclables ont été évidemment appréciées à leur juste valeur. C'est donc sur cette note positive et en remerciant la Municipalité d'avoir pris en considération cet aspect de l'interpellation et d'avoir engagé les démarches qui devraient dans un proche avenir favoriser l'amélioration de la collecte et du recyclage de certains objets qu'il conclut cette intervention.

Le Président remercie M. Bernard KRATTINGER pour son intervention.

La discussion n'est plus demandée.

Vu que c'est une interpellation, le Président clôt ce point 6 sans le vote du Conseil.

7. ETAT DE SANTE DE L'EGLISE DES CROISETTES – REPONSE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MADAME LA CONSEILLERE MARY PITTET

Dans sa réponse, la Municipalité demande de prendre acte de sa réponse.

La discussion est ouverte.

- **Mme Mary Pittet** remercie la Municipalité pour sa réponse du 7 mars dernier et prend acte que certaines réfections et contrôles ont eu lieu dans le courant de l'année 2010, et qu'un préavis pour la réfection de l'église sera déposé au Conseil communal lausannois en 2012. Elle prend également acte qu'Epalinges devra alors contribuer à hauteur de 50% des frais occasionnés. En revanche, la réponse à sa demande de communiquer sur le planning des travaux, par exemple dans le journal communal, ne lui est pas apportée. Elle se permet donc de réitérer sa demande.

La parole n'étant plus demandée, le Président prend note de cette intervention de façon que suite soit donnée.

8. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

- **M. Yvan TARDY, syndic**

Cérémonie d'assermentation et d'installation des nouvelles autorités communales – Législature 2011 - 2016: cette manifestation aura lieu le jeudi 23 juin 2011, à 18 h, à la salle des spectacles.

- **M. Daniel CHRISTEN, municipal**

Extension des terrains de sport: voici quelques informations concernant la situation actuelle. Après l'hiver, on peut déjà dire que, actuellement, le sol n'a pas bougé. Les responsables des groupes techniques s'inquiètent quand même que lorsqu'on rechargera sur cet angle sud, cela risque quand même de provoquer quelques millimètres de déplacement des terres. Pour avoir une totale sécurité, nous avons donné le feu vert pour un budget de Fr. 48 000.- pour exécuter deux sondages. Deux sondages en profondeur pour savoir définitivement comment est la composition du sol et cette molasse qui nous pose problème. Nous n'avons pas encore reçu le rapport définitif mais nous savons déjà que c'est plutôt négatif. Cela veut dire que des solutions devront être trouvées. Il appartient maintenant au bureau d'experts de faire son rapport définitif qui permettra ensuite à l'assurance RC du bureau en question de

se déterminer sur une participation éventuelle aux frais et surcoûts de ces renforcements concernant ce terrain.

Des solutions seront trouvées. Un préavis sera proposé au Conseil pour ces coûts supplémentaires.

Cette année, nous terminerons cet agrandissement qui est composé d'un terrain de skate parc, d'un terrain de football en synthétique et d'un terrain multisports.

Nouvel hangar pour le Service communal des travaux: voilà une année que ces travaux ont commencé, ils seront terminés au mois de juin. Une journée «portes ouvertes» sera fixée, et vous en serez évidemment informé.

Changement des quatre mâts d'éclairage des courts de tennis du Bois-de-Ban: un budget de FR. 65 000.- a été voté l'année passée pour changer ces quatre mâts d'éclairage qui sont passés maintenant de 12 m à 16 m de haut, avec trois projecteurs de candélabre, ce qui nous donne douze projecteurs. Le coût définitif de ce changement est de Fr. 66 187.-. La bonne surprise est que nous toucherons un subside du Sport-Toto et de la Loterie romande de Fr. 18 000.-. Cet argent servira ponctuellement à ce qui se passe à Epalinges. Pour Pâques par exemple, il servira à l'animation de la Fuste de la place de la Croix-Blanche qui accueillera des animaux vivants (poussins, lapins, etc.).

▪ **M. René VUILLEUMIER, municipal**

Motion «DEMIERRE» - Instauration d'une politique d'acquisition de biens fonciers: la Municipalité n'étant pas en mesure de tenir les délais imposés via l'article 65 du RC, elle présentera sa réponse à la motion «DEMIERRE» vraisemblablement lors de la séance prévue le mardi 28 juin 2011.

▪ **M. Jean-Claude SHEPPARD, municipal**

Bâtiment «E» du complexe scolaire de Bois-Murat – Réfection: la phase 1 est terminée. La salle de gym est opérationnelle. Nous avons donc une salle complètement neuve. Les fenêtres et les parois extérieures ont été changées, le plafond et son éclairage aussi, le sol est nouveau avec le marquage selon les dernières normes. Les panneaux de basket et le panneau des scores sont neufs aussi.

La 2e phase est actuellement en travaux. Il s'agit donc de la piscine. Les fenêtres ont des triples vitrages, le plafond est neuf ainsi que l'éclairage. Les carrelages sont nouveaux et le fond mobile sera changé. Le bloc de ventilation est neuf et permettra des économies importantes.

L'armature du toit a été renforcée en prévision de la pose de panneaux photovoltaïques.

Nous avons pris contact avec différentes sociétés, et, après analyse des offres, nous avons mandaté la société Alpiq pour cette installation solaire photovoltaïque. Surface disponible environ 1000 m², puissance totale de pointe d'environ 70 kw, production environ 70 000 kwh/an correspondant à la consommation annuelle d'environ 20 ménages.

La journée d'inauguration - portes ouvertes a été fixée au samedi 18 juin 2011.

Chalet «L'Espérance»: sitôt le préavis accepté par le Conseil communal nous avons établi une convention et l'avons envoyée pour signature au propriétaire voisin, sur la propriété duquel nous allions occuper une petite surface. Bien qu'il nous ait donné son accord par lettre, il nous a fait la proposition de vendre une petite partie de son terrain. Nous avons finalement accepté. Il s'agissait de 41 m². Ainsi notre installation solaire reposera entièrement sur notre terrain.

Néanmoins, la distance de 6 m, selon le règlement des constructions, n'était plus respectée, la commune de Leysin nous a accordé une dérogation. La mise à l'enquête n'a provoqué aucune opposition.

L'acte de vente est actuellement chez le notaire pour signature. Nous prévoyons cette installation solaire avant la fin de la législature.

- **M. Pierre JOLLIET, municipal**

CAJE: une journée « portes-ouvertes » et prévue le dimanche 15 mai 2011. Cet après-midi se déroulera en deux parties. La première sera une grande chasse au trésor dans la commune pour les enfants de 10 à 12 ans. La seconde sera un goûter apéritif avec tous les parents qui veulent bien venir et tous les conseillers communaux qui voudraient bien participer de manière à découvrir ce centre d'animation, prendre contact avec les animateurs et aussi voir quelles sont les activités qui seront développées dorénavant par ce centre.

9. **PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- **M. Bernard KRATTINGER** s'adresse à l'assemblée et propose d'adresser une interpellation intitulée: Quelle police à Epalinges pour 2012?

A notre connaissance, dès janvier 2012 la gendarmerie vaudoise n'assurera plus le contrat de prestation passé avec la commune d'Epalinges. Par ailleurs, selon *POLICE NEW* No 6 de mars 2011, le projet de loi cadre sur la police vaudoise était à l'époque étudié par le Conseil d'Etat, et devait par la suite être suivi par la phase parlementaire, à savoir examen et rapport de la commission parlementaire, mise à l'ordre du jour et débats au Grand Conseil, adoption par le Grand Conseil et entrée en vigueur de la loi (objectif visé 1^{er} janvier 2012). Selon les informations en notre possession, Epalinges ne fait pas partie des communes qui confieront leur sécurité à la police cantonale. Dès lors, comment la commune d'Epalinges entend-elle appliquer la réforme policière en cours? Concernant cet objet, les seules informations transmises aux membres du Conseil communal se résument aux propos tenus en date du 20 avril 2010 par M. René VUILLEUMIER, municipal, à savoir: suite au refus par le peuple vaudois d'une police unique, une convention a été signée entre l'union des communes vaudoises et les cantons. Cette convention précise les modalités des devoirs d'une police municipale. Dans cette convention, il est indiqué qu'une police doit être à même d'intervenir 24h/24 et 365 jours par année. C'est pourquoi la Municipalité a approché la commune de Lausanne avec l'intention d'instaurer une collaboration dans le cadre de la réforme policière entre les corps de police d'Epalinges et Lausanne. Il s'agit d'une intention et c'est Epalinges qui a approché Lausanne dans ce sens. Mme la conseillère d'Etat Jacqueline DE QUATRO a été officiellement avisée. Le cas échéant, cette collaboration fera l'objet d'un préavis municipal au Conseil communal pour décision. Compte tenu d'une possible entrée en vigueur de la loi cadre sur la

police vaudoise le 1^{er} janvier 2012, conformément aux articles 69 et 69bis du règlement du Conseil communal, il dépose l'interpellation suivante: la Municipalité d'Epalinges est invitée à informer le Conseil communal dans les meilleurs délais des suites et du résultat donnés par les démarches relatives aux intentions de la Municipalité d'instaurer une collaboration entre les corps de police d'Epalinges et de Lausanne. Elle est également invitée à informer le Conseil sur les solutions envisagées dans le cas où la collaboration avec la commune de Lausanne se révélerait impossible ou serait refusée par les autorités de la capitale. Conformément à l'article 70 de notre règlement, il demande que la réponse à cette interpellation lui soit donnée par écrit.

- **M. Yvan TARDY, syndic** répond que c'est un peu tôt pour avoir plus de renseignements, mais voudrait rectifier quelques points de cette interpellation qui ne sont pas exacts. Premièrement, sur les dires que la police vaudoise n'assurera plus le contrat de prestation passé avec la commune d'Epalinges, à ce jour il n'a jamais vu de poste dans les budgets correspondant à un contrat de prestation. Deuxièmement, le projet de la loi cadre sur la police vaudoise n'est pas étudié par le Conseil d'Etat mais par un groupe de travail qui comprenait en outre une délégation du Conseil d'Etat, les autorités des communes, de la police cantonale et de la gendarmerie. Le résultat de ces travaux a été transmis au Conseil des Etats. Il ne cache pas qu'il y avait divergence sur le plan financier entre les différentes autorités, et espère que ce sera vite réglé.

En ce qui concerne l'examen par la commission parlementaire, le Conseil d'Etat, qui a terminé ses travaux et pris sa décision, organisera une conférence de presse demain sur ce sujet. Les résultats paraîtront certainement dans la presse jeudi ou vendredi.

Dire qu'Epalinges ne fait pas partie des communes qui confieront leur sécurité à la police cantonale, c'est aller un peu vite en besogne car aucune décision n'a été prise. La Municipalité d'Epalinges a eu un accord avec la Municipalité de Lausanne, la direction de la police lausannoise et le commandant de police, que celle-ci vienne à Epalinges dans la mesure où la police judiciaire lausannoise peut aussi intervenir sur ce territoire. La commune d'Epalinges dépend de la judiciaire cantonale qui comprend tout le canton sauf Lausanne. C'est donc une exception qui a été demandée à l'intention de Mme Jacqueline DE QUATTRO pour faire partie de la judiciaire de Lausanne, mais elle ne prendra aucune décision avant que cette loi ne soit acceptée (d'ici fin septembre, début octobre). Si cette loi cadre est acceptée, la Municipalité aura le feu vert pour poursuivre les démarches. Dans le cas contraire la seule variante sera que la police cantonale vienne ici et que nos agents soient dispatchés au sein de la police cantonale.

Il a aussi demandé une prolongation à Mme DE QUATTRO pour prendre des décisions, car, si fin octobre on apprend que la commune a le feu vert ou qu'au contraire il faut approcher la police cantonale, ce n'est pas en deux mois qu'on pourra régler tous les problèmes, qu'ils soient de personnel, financiers, matériels, etc., ensuite de présenter un préavis au Conseil et tout ça pour le 31 décembre. Il a été accepté de reporter au plus tôt l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} juillet 2012. Donc, d'ici là, rien ne se passera pour la police d'Epalinges.

- **M. Bernard KRATTINGER** enregistre les propos de M. Yvan TARDY et attend de voir comment le dossier va évoluer.

Cette interpellation est soutenue par cinq conseillers au moins, elle est donc transmise à la Municipalité.

- **M. Jean-Pierre MICHAUD** émet un vœu. Il profite de la récente demande du secrétariat de la commune pour mettre à jour les adresses e-mails personnelles des conseillers pour demander à la Municipalité de clarifier un point. Selon sa compréhension, les adresses e-mails sont mises à disposition pour les correspondances en rapport avec le Conseil communal. Il semblerait que, depuis quelque temps, des e-mails n'ayant aucun rapport avec le Conseil ont été envoyés. Il suggère que la Municipalité clarifie le bon usage de ces e-mails dans la perspective du renouvellement du Conseil.

- **M. Ernest CORBAZ** s'adresse à l'assemblée et propose la motion suivante:
 J'ai accompagné une personne à mobilité réduite à la soirée de la Chanson d'Epalinges. A cette occasion, j'ai pu constater qu'il est très difficile, voire impossible, à une telle personne d'accéder au parterre de la grande salle.
 Forts de cette expérience, nous avons fait le tour des bâtiments communaux pour constater que la plupart d'entre eux sont inaccessible à un handicapé.
 La Maison de Commune est dotée d'une rampe mécanique qui permet d'atteindre le perron... et le début des ennuis. La porte principale, comme celle du contrôle des habitants, ne s'ouvre pas automatiquement et est d'un maniement peu aisé. Il est donc impossible à un citoyen en chaise roulante, ou équipé de béquilles, de l'ouvrir sans l'aide d'une tierce personne.
 Que dire des accès aux services qui se trouvent au premier étage ou de la salle du Conseil, dont les séances sont publiques, mais réservées aux personnes valides.
 Si le bâtiment qui abrite la bourse, la police, les assurances sociales est doté d'un ascenseur, les portes non automatiques demeurent un obstacle de taille.
 Il me paraît inconcevable, dans une commune comme Epalinges, que des citoyens contribuables ne puissent accéder aux services et installations communautaires et se trouvent marginalisés.
 Comme les autorités fédérales ont dû le faire, nous nous devons de rendre tous les bâtiments communaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi je dépose, au nom du Groupe Hors Parti, la motion suivante:
 Nous demandons à la Municipalité de prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre tous les bâtiments communaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Cette motion est soutenue par cinq conseillers au moins, elle est donc transmise à la Municipalité.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président donne rendez-vous le 23 juin pour la cérémonie d'assermentation et le 28 juin pour la dernière séance du Conseil de cette législature. Il remercie les membres pour la tenue de cette séance et la clôt à 21 h 35.

Epalinges, le 9 mai 2011

Le président:

La secrétaire:

André OVERNEY

Fabienne GHEZA